Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260706-2026051-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/06/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme DAMON Solenne, Mme ROUAZE Tamara
Absentes excusées : Mme LEMOINE Julie, Mme COGNERAS Aurélie

Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

,

FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT 2026 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pacte fiscal et financier passé avec Bretagne porte de Loire Communauté prévoit pour l'année 2026 un plafond annuel de fonds de concours en investissement de 16 500 € par commune.

Cette enveloppe peut être utilisée par les communes à hauteur du montant plafond forfaitaire, pour chacune d'entre elles, avec possibilité de cumuler, sur trois années maximum si la commune n'a pas présenté de demande la première année.
Concernant la commune de La Couyère, le montant du fonds de concours antérieur s'élève à 32 027.30 €, soit un total de 48 527.30 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours en investissement de Bretagne porte de Loire Communauté pour :

Nature des Travaux	Montant des travaux	Montant fonds de concours
Divers travaux de voirie	82 442.60 €	41 221.30 €
ALSH mutualisé Tresboeuf	14 612,00 €	7 306, 00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer la convention pour le versement du fonds de concours ainsi que tout document y afférant.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER